GIGNAC
EN QUERCY

GIGNAC INFOS

Octobre 2022

ÉDITO

SOLANGE OURCIVAL
MAIRE DE GIGNAC

Chères Gignacoises, chers Gignacois,

Les années se suivent et, c'est heureux, ne se ressemblent pas ! Le premier semestre 2022 marque le retour à une vie (presque) normale. Certes, l'épidémie du Covid, qui a bouleversé nos vies depuis 2020, est toujours présente sous des formes insidieuses avec les nouveaux variants. Le succès et l'efficacité des vaccins ainsi que les mesures de prévention ont éloigné les craintes légitimes; instaurant chez nos concitoyens une envie de retrouver cette joie de vivre, ce plaisir d' être ensemble qui est le sel de notre vie sociale. Il ne faudrait pas pour autant relâcher notre vigilance, le combat sera long et incertain !

Quel bonheur de retrouver en 2022 les grands moments conviviaux de notre vie associative et festive : Les succès de fréquentation du cinéma , grâce au Foyer rural et à Ciné Lot; la poursuite des initiatives de Lo Patrimòni pour restaurer le petit patrimoine et faire vivre le site du Moulin. Le four de la Sotte , la restauration des vitraux de l'église Saint-Martin sont à mettre à l'actif des bénévoles de l'association. Bravo aux jeunes du village qui ont relancé fin juin la fête votive nouvelle formule avec panache et succès. En version normale, Ecaussystème a retrouvé fin juillet ses milliers de festivaliers pour trois soirées et deux journées de musiques du monde et d'animations diverses dans le village. Par les multiples énergies qu'il mobilise : agriculteurs prêteurs de parkings et de tracteurs, centaines de bénévoles de Gignac ou d'ailleurs, partenaires et mécènes fidèles, collectivités territoriales en soutien, services de l'État et artistes internationaux, le festival de Gignac est l'un des temps forts de l'été festif dans le Lot et en Occitanie.

2022, c'est du bonheur retrouvé, mais c'est aussi, hélas, l'épisode dramatique de la grippe aviaire qui a impacté durement nos agriculteurs, instillant le doute chez nos jeunes qui ont investi leur force de travail et leur argent sur des projets d'élevage. Espérons que les choses s'améliorent rapidement et que les aides promises arrivent enfin.

Les orientations budgétaires 2022 prises à l'unanimité par le Conseil municipal concernent des investissements programmés pour certains déjà réalisés : la rénovation extérieure du logement communal Rue Pierre Cérou, la clôture du moulin, la reprise de 4 chemins ruraux, le remplacement des menuiseries de la salle des associations, l'amélioration énergétique des logements communaux (installation de poêles à granulés) et divers travaux (logement presbytère et la Gariotte), la création de trottoirs et d'aménagements de sécurité sur la RD 15 prévus en fin d'année, l'installation d'une bâche à incendie à Sireyjols et à La Sotte, le projet d'aménagement et d'embellissement du cœur de village dans le but de mettre en valeur notre patrimoine.

2022 c'est aussi la fin des travaux de l'ensemble du bâtiment de l'école, subventionnés à 80% (isolation, installation d'une chaudière à granulés, menuiseries) débutés en 2021 dont on ne peut que se féliciter au vu de l'augmentation du coût de l'électricité, du fuel et du gaz. La finalisation de l'adressage est aussi en cours.
"Gérer c'est prévoir" , ce bon vieux principe reste valide sous toutes les latitudes, y compris à Gignac. La réflexion menée par le conseil municipal selon une logique de priorité, à court et moyen terme, porte sur la rénovation de l'ancienne maison Bastit, l'amélioration énergétique des bâtiments communaux, la protection incendie de certains hameaux non desservis (l'été 2022 a été instructif); les études en cours vont permettre de solliciter les subventions.

Je souhaite pour finir, au nom du conseil municipal, témoigner de ma tristesse et de ma sympathie aux familles durement éprouvées par la maladie ou la disparition d'un proche.

Gignac-Infos est un bulletin édité par la municipalité de Gignac (46). Il est diffusé gratuitement.
Directrice de la publication : Solange Ourcival - Réalisation : François Moinet - Photos : FM et associations. Maquette 16&12.
Impression : Atelier 46 à Souillac. Les membres du conseil municipal, le personnel communal et les associations de Gignac ont participé à la rédaction de ce numéro. Tirage 400 exemplaires. Distribution : la Poste.
Contact : Mairie de Gignac. Tél.: 05 65 37 70 53 ou courriel : contact@gignac46.fr

L'ÉCOLE EST LABELLISÉE ECOCERT

Le label écocert valorise et distingue les structures qui s'engagent pour une restauration collective durable : plus bio, plus locale, plus durable et plus saine.

Nous avons postulé à cette distinction. Pourquoi ? Parce que c'était notre volonté d'élus d'offrir le meilleur à nos enfants avec des menus de qualité passant par des circuits courts (qui consistent à limiter le nombre d'intermédiaires), locaux à chaque fois que nous le pouvons, en privilégiant le bio quand c'est possible ; c'était un engagement de campagne, c'est désormais chose faite moins de deux ans, alors même que nous nous étions engagés à le faire sous 3 ans.

La démarche a demandé un travail collaboratif et réfléchi. Ce travail initié par les élus de la commission école en juin 2020, en collaboration avec les collègues de Nadaillac, accompagnés par les agents lors d'une première rencontre avec Mr le Maire de Ladornac et sa cuisinière. Ladornac a déjà fait cette démarche qui a abouti à la certification écocert depuis plusieurs années. C'était donc pour nous une source d'informations importante, mais aussi un retour d'expérience précieux, pour les débutants que nous étions dans cette démarche.

Des rencontres avec Gaëtan Brizard, conseiller départemental de la Dordogne en charge de l'alimentation BIO, ont aussi permis d'obtenir de précieux conseils pour mieux définir nos attentes et nos priorités, mais aussi d'identifier des producteurs grâce au réseau Agrilocal.
La mise en œuvre du cahier des charges Ecocert est stricte et exigeante. Il nous permet de valoriser les efforts réalisés, d'encourager ces nouvelles pratiques et d'apporter des garanties sur le fonctionnement global de notre restaurant scolaire.
La forte implication de nos agents, Sylvie et Émilie, a permis grâce à un gros travail administratif d'une part, mais aussi de recherche, de recensement et de prise de contact, de parvenir à en satisfaire les objectifs.

L'aboutissement de cette démarche est l'obtention en mai 2022 d'une certification de label niveau 1 après audit.
De nombreux points forts ont été relevés dans le diagnostic, le niveau 2 était même d'ores et déjà atteint. Toutefois, dans le souci de s'inscrire dans une démarche de progressivité, nous avons convenu, en accord avec les agents, de débuter sur le premier niveau, sachant en outre que les barèmes changent l'an prochain.
Félicitations à Sylvie et Émilie, principalement, ainsi qu'aux élus de la commission école, pour leur travail remarquable.

La mission du label est de garantir :

- L'utilisation de produits bio et locaux, la qualité des menus servis.
- La gestion écologique du site : lutter contre le gaspillage alimentaire, gérer ses déchets…
- Une information claire sur les démarches engagées et le niveau de labellisation obtenu.

RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

Les travaux à l'ancienne mairie/école sont quasiment terminés pour un montant de : 153 376 € HT correspondant au marché (subventionnés à 80 %).
Une chaudière à granulés alimente maintenant en chauffage l'école, la cantine, les 3 logements de l'étage, la salle de motricité et les anciens bureaux .
A l'étage l'ensemble des menuiseries ont été remplacées par du double vitrage, les plafonds baissés et isolés, certaines peintures refaites et les portes d'entrée du rez-de-chaussée changées.
Un store a également été posé pour protéger la véranda de l'école.
Côté structure, les linteaux des fenêtres en façades ont été renforcés et sécurisés.

Effectifs rentrée scolaire 2022
69 élèves pour le Regroupement pédagogique :
- 32 élèves à GIGNAC (14 PS- 3 MS - 9 GS - 6 CP)
- 37 élèves à NADILLAC (8 CE1- 11 CE2 - 8 CM1 - 10 CM2)

L'ACTUALITÉ

LE CAFÉ-COMMERCE

Grande désillusion en ce qui concerne le café-commerce. Après une longue période consacrée à monter le projet de reprise du café-commerce, travail qui a mobilisé les élus et la commission consacrée à ce projet, nous avons demandé aux jeunes repreneurs rennais de s'engager formellement. Suite à cette demande expresse, ils se sont désistés. Nous avons été surpris et contrariés au vu de l'état d'avancement des démarches. L'explication est que tardivement, ils ont voulu intégrer Lucie dans le projet alors qu'il avait été monté avec un objectif de deux salaires à terme, ceux de Léo et Luce. Nous ne leur avions pas caché depuis le début que plus de deux salaires était illusoire. Lucie devait donc trouver un emploi extérieur. C'est cette nécessité qui les a fait renoncer à s'engager. Voici le courrier qui nous a été adressé :

« Nous sommes au regret de vous informer que nous renonçons à reprendre le café-commerce de Gignac. Nous vous présentons toutes nos excuses pour cela. Nos visites et surtout notre participation à Ecaussystème nous ont permis de voir l'attente de certain(e)s habitant(e)s et acteurs/actrices locaux quant à ce projet ainsi que l'accueil chaleureux réservé aux nouveaux venus. Nous avons également pu nous projeter dans ce nouveau lieu de vie et c'est avec tristesse que nous renonçons à nous y installer.
L'idée de dégager 3 ETP nous semblait utopique, nous avions cependant l'espoir de travailler sur la base de 2,5 ETP avec Lucie en mi-temps sur le café commerce. Grâce aux loyers peu élevés que propose la mairie (qu'il s'agisse du café-commerce en lui-même ou des logements attenants), nous nous assurions ainsi un équilibre financier et la possibilité de s'investir tous les trois pour développer tous les services attendus. Or, il apparaît que nous ne pourrons aller au-delà de 2 ETP et que ceux-ci seraient de plus progressifs.
Nous sommes reconnaissants envers la mairie pour son aide et sa bienveillance et devons également des remerciements à M. El Metougui et Mme Guérinot de Cauvaldor-Expansion pour le travail qu'ils ont fourni pour nous. Nous espérons qu'il ne s'agira pas de temps perdu et que ces ressources pourront être réutilisées pour éclairer de futurs repreneurs. Nous imaginons la déception de la commune qui a engagé beaucoup d'efforts pour faciliter tout cela et sommes navrés d'en retarder l'aboutissement. Nous comptons sur votre compréhension et vous remercions une nouvelle fois pour le temps que vous nous avez consacré.
Bien cordialement. Luce, Lucie, Léo. »

Après avoir contacté quelques autres candidats qui, après analyse, ne correspondaient pas à nos critères, nous continuons de chercher activement une solution et deux pistes sont à l'étude. Celle de l'association « mille cafés » qui pourrait nous proposer des candidats et une piste de société coopérative.

TRAVAUX DANS LES BÂTIMENTS

À l'école, un aménagement des sanitaires à l'étage, pour les petits, a coûté 2 904 €. Dans les logements communaux, l'isolation et les changements de fenêtres de toit dans les appartements situés au-dessus du café commerce ont coûté 11 624 €. Le remplacement de la porte d'entrée d'un des logements au presbytère, de la porte donnant accès au logement La Gariotte et des menuiseries de la salle des associations ont coûté 5 031 €.

LA VOIRIE

Les chemins ruraux communaux de la Demansonerie, du moulin et deux autres assurant la desserte de fermes isolées à Sireyjol ont été repris pour un total de 8 460 €.
L'étude pour l'adressage (attribution d'une adresse précise, dénomination des voies et attribution d'un numéro aux bâtiments) est faite et nous sommes attente de la livraison des panneaux dont le coût d'acquisition est de 18 742 €. Une subvention de 4685€ nous a été accordée par Cauvaldor au titre des fonds de concours.

LA SÉCURISATION DU MOULIN

La sécurisation des abords du moulin restait à faire pour éviter les accidents et satisfaire aux contraintes imposées par les assurances.

Une clôture bois a été fournie et posée par l'Association Projet Insertion Emploi (APIE) pour un coût de 2 820 euros TTC.

NOUVELLES BÂCHES INCENDIE

La lutte contre les incendies est importante et au-delà d'une vigilance personnelle en période de sécheresse et/ou canicule, nous équipons progressivement la commune de réserves d'eau à disposition des pompiers. Deux emplacements supplémentaires pour bâches ont été validés par le SDIS : Sireyjols et La Sotte. Il faut compter aux environs de 14 000 €, par poche de 120 m³, mais des devis pour deux sont en cours de négociation.

ACHATS DE PHOTOCOPIEURS

Après avoir renégocié la prestation de maintenance informatique, la municipalité a souhaité travailler sur le parc de photocopieurs (école et mairie). Le nombre de machines a ainsi été adapté aux besoins réels et les contrats de location dénoncés, afin de lancer une consultation sur la base d'une comparaison location/achats. Trois fournisseurs ont répondu : Toshiba (notre prestataire historique), AEL (notre prestataire informatique) et la société Bureau Fonctionnel. C'est la société AEL qui a fait la proposition la plus aboutie, tant sur l'aspect financier que sur les services apportés. Nous avons donc opté pour l'achat de deux photocopieurs pour 7 690 euros HT, avec une maintenance de 978 euros HT par an. A titre de comparaison avec la location, nous économiserons 577 euros par an et 4 039 euros sur 7 ans. L'achat permet en outre d'amortir investissement en 4,5 années, sur une durée usuelle de bon fonctionnement de 10 à 12 ans. Au delà de l'économie réalisée, cette logique s'inscrit également dans une démarche de sobriété et de durabilité.

ELECTIONS LÉGISLATIVES 2022

Huguette Tiegna (Chantal Lacassagne suppléante) a été réélue députée de de la seconde circonscription du Lot. A Gignac 585 personnes étaient inscrites. Au second tour, il y a eu 346 votants. Thierry Grossemy (NUPES) a obtenu 122 voix, Huguette Tiegna 117 (Ensemble) et Christophe Proença (Parti Socialiste) 90. Au total, sur la circonscription Huguette Tiegna a été élue avec 12 744 voix soit 34,14% devant Thierry Grossemy 12 618 voix et Christophe Proença 11 966.

ELECTIONS PRÉSIDENTIELLES 2022

472 électeurs ont pris part au scrutin soit 80,55% .
Emmanuel Macron a été réélu au second tour avec 241 vois soit 59,21% contre Marine LePen 166 voix soit 40,79%. La participation a régressé de 4,13 % par rapport à la précédente présidentielle.

ANIMAUX ERRANTS

Le problème des animaux abandonnés dans la nature concerne de nombreuses communes du Lot. Non seulement c'est choquant, car cela témoigne d'une maltraitance assumée, mais cela coûte aussi très cher à la collectivité. Certains animaux abandonnés s'ensauvagent rapidement. Il faut alors les capturer : l'intervention d'un vétérinaire, le coût des produits anesthésiants, la conduite à la SPA, tout cela revient à environ 350 à 400 euros par chien ensauvagé. Rappelons que pour le législateur, un chien nourri par une personne est censé appartenir à cette personne et non à la collectivité.

Coût de l'opération de capture de 2 chiens errants : 150 € par chiens facturés par la SPA de Brive soit 300€ plus 268 € pour l'intervention du vétérinaire. Sans compter la mobilisation d'un employé communal à plusieurs reprises pour essayer d'attraper les chiens et les amener ensuite à la SPA, à Brive.

Le refuge SPA est ouvert tous les jours de 14h à 18h (dimanches et jours fériés compris) Route de Lissac 19100 Brive-la-Gaillarde. Téléphone : 05 55 86 05 70

Changement du côté des représentants de l'État
Une nouvelle préfète, Mireille Larrède, remplace Michel Prosic et une nouvelle sous-préfète, Emmanuelle Plantier-Lemarchand, s'installe à Gourdon en remplacement d'Hélène Hargitaï.

LES COMPTES DE LA COMMUNE

COMME CHAQUE ANNÉE, NOUS VOUS PRÉSENTONS LES COMPTES DE LA COMMUNE ; CETTE ANNÉE, C'EST SOUS UNE NOUVELLE FORME QUE NOUS ESPÉRONS PLUS ACCESSIBLE À TOUS.

Jusqu'à présent, nous faisions une présentation des comptes sous une forme de graphiques et de tableaux. Elle paraissait difficile à comprendre pour certains. La difficulté venant des reports des années précédentes et des opérations d'ordre purement comptables n'ayant pas d'incidence sur la réalité des dépenses.

Nous allons innover cette année en vous présentant ces comptes sous une forme plus concrète.

Pour ceux qui voudraient creuser le sujet, les comptes officiels et détaillés se trouvent dans le compte-rendu du conseil municipal du 14 avril 2022. Une note de synthèse est disponible en téléchargement sur le site communal et la liasse complète est consultable en mairie.

Il y a à Gignac, trois budgets :

- **le budget principal**
- **le budget assainissement**
- **le budget lotissement**

Depuis 2021, le budget logement a été intégré au budget principal (loyers en recette et charges en dépenses).

Ce sont la commission finance, la maire et la secrétaire de mairie, les adjoints, qui élaborent les comptes, contrôlés et visés par la perceptrice. Dans la séance consacrée aux comptes, le conseil municipal a d'abord approuvé les comptes de l'année 2021 tant pour le fonctionnement que pour les investissements. Comme la loi l'impose, ce n'est pas Solange Ourcival, notre maire, qui présente les chiffres et elle sort de la salle au moment du vote d'approbation. Viennent ensuite la présentation et le vote des budgets prévisionnels pour 2022. Ces budgets prévisionnels doivent être équilibrés : toutes les dépenses doivent avoir leurs financements. Pour chaque budget, on distingue l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement des services communaux. C'est un peu comme le budget d'une famille : les revenus d'un côté et toutes les dépenses quotidiennes de l'autre. On distingue aussi les investissements qui sont les dépenses d'acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux. Si les dépenses ont nécessité des emprunts, les charges de remboursement sont comptées dans cette section.

LE RÉSULTAT 2021

LE FONCTIONNEMENT

En 2020, nous avions terminé l'année avec des excédents importants sur la section fonctionnement (274 201 euros). En 2021, nous avons eu 635 409 euros de recettes de fonctionnement et 518 375 euros de dépenses de fonctionnement. Soit un excédent cette année là de de 117 034 euros. Au total la somme de ces excédents était de 391 235 euros en fin d'année 2021. C'est cet excédent qui a servi et servira à financer les investissements .

Les principales recettes de fonctionnement ont été :

- des impôts locaux et taxes diverses pour 337 907 €. (taux communaux inchangés depuis année 2000)
- des dotations versées par l'État et diverses participations pour 155 022 €.
- des revenus des immeubles pour 52 855 €.
- des prestations fournies à la population (cantine, ramassage scolaire…) pour 35 208 €. euros
- des recettes exceptionnelles (reprise matériel et affectation terrain) pour 30 369 €.

Le coût réel des salaires (charges de personnel et frais assimilés) représente environ 40 % des dépenses de fonctionnement.

Les principales dépenses de fonctionnement ont été :

- les salaires du personnel y compris les charges sociales pour 221 978 €
- les dépenses courantes pour 215 965 €
  - dont prestations de services (30 881 €)
  - dont combustibles et carburants (15 775 €)
  - dont énergie et électricité (15 656 €)
  - dont assurances (10 470 €)
  - Etc.
- les dépenses de gestion courante pour 57 560 €
  - dont indemnités + charges des élus (31 708 €)
  - dont subventions aux associations (25 850 €)
  - les intérêts d'emprunt (7 496 €)

Les investissements

Nous avons eu 578 386 euros de dépenses d'investissement en 2021 plus 192 967 de dépenses 2020 restant à payer soit 771 353 euros de dépenses en 2021 contre 488 150 euros de recettes. C'est une partie de l'excédent de la section de fonctionnement qui a été utilisé pour combler la différence.

Les principales recettes d'investissement ont été :

- des subventions pour 66 699 €.
- des emprunts nouveaux pour 128 431 €. (fléchés sur achat de bâtiment et investissements)
- de la récupération de TVA pour 12 786 €.
- des créances pour 9 583 €.

Les principales dépenses d'investissement ont été :

- des remboursement d'emprunts pour 54 287 €.
- des achat de matériel (tracteur, broyeur, téléphonie, divers…) pour 46 547 €.
- des travaux sur logements pour 3 859 €.
- l'amélioration énergétique des logements pour 15 678 €.
- des travaux divers pour 17 167 €.
- une borne à incendie au lieu-dit « Les Genestes » pour 3 786 €.
- PUP « Les Genestes » (remboursé par les propriétaires) 18 246 €.
- l'acquisition du café-commerce pour 53 369 €.
- le site internet de la commune pour 5 040.00 €.
- l'aménagement de trottoirs sur la RD 87 (subvention de 30 %) pour 46 573 €.
- l'amélioration énergétique du bâtiment École (subvention de 80 %) pour 93 276 €.
- l'acquisition d'une maison place Saint-Martin pour 72 110 €.

Au final, en cumulant fonctionnement et investissement, nous avons dépensé sur l'année 1 289 728 euros sur 1 397 760 euros de recettes. L'excédent de 108 032 euros sera reporté en recette pour 2022.

Même si nous disposons d'autofinancement, nous avons choisi d'emprunter pour l'achat de la maison de la place et les travaux cœur de village. Cela permet d'étaler la dépense sur une longue durée. Nous avons aussi bénéficié de taux d'emprunt qui étaient particulièrement attractifs. Nous pouvons ainsi faire face aux investissements imprévus et cela assure à la commune une bonne sécurité financière.

LE BUDGET ASSAINISSEMENT

Les recettes de fonctionnement représentent 56 987 euros. Elles sont constituées de la redevance d'assainissement collectif (le prix du m3 d'eau assainie HT est à 1,40 € et l'abonnement annuel à 110 €).

Les dépenses de fonctionnement représentent 20 716.88 euros. Elles sont constituées par les charges à caractère général (la consommation d'électricité, les prestations de services effectuées, l'entretien et la réparation de la station), les intérêts des emprunts et la dotation aux amortissements. Côté investissement, il s'agit essentiellement de remboursement des capitaux d'emprunt pour 26 138 euros. Financé avec l'excédent de fonctionnement.

LE BUDGET LOTISSEMENT

Dans les dépenses d'investissement, on trouve l'achat du terrain (restant à amortir) au budget principal pour un montant de 23 170 euros et des frais d'honoraires afférents pour 5 820 euros. La section d'investissement voit en dépense le coût total de la viabilisation. Le budget est équilibré par des transferts entre le budget principal et le budget lotissement (opération interne). Un terrain est en cours de vente pour 23 500 euros.

LA COMMUNE DE GIGNAC AFFICHE DE BONS INDICATEURS FINANCIERS

Chrystel Corniot, en charge du conseil aux collectivités sur le secteur de Souillac, a analysé à notre demande les finances de notre commune. Concernant la période 2017/2021, voici quelques chiffres comparés à la moyenne départementale des communes de la même strate de population.

Les produits réels de fonctionnement représentent 854 € par habitant. Ce montant est confortable en comparaison à la moyenne départementale de 809 €.

Les dépenses réelles de fonctionnement représentent 670 € par habitant contre 650 € pour la moyenne départementale. (Les charges de personnel, salaire compris, ont progressé de près de 25 % de 2017 à 2021 par contre les charges générales ont décru de 13,5 %).

La capacité d'autofinancement nette par habitant est de 105 € contre 68 € pour la moyenne départementale.

La commune a multiplié son fonds de roulement par plus de 1,07 et sa trésorerie par environ 1,62 ce qui témoigne d'une bonne santé financière.
Les intérêts de la dette ont diminué de 62,4% de 2020 à 2021 (résultat d'une opération de compactage de prêts négociée en 2020).
Le ratio d'endettement de la collectivité s'élève en 2021 à 0,963. Il est très inférieur à 2, ratio qui est considéré comme étant le seuil critique.
La commune a investi de façon dynamique sur la période et plus particulièrement en 2021. Elle a su profiter d'une conjoncture favorable avec l'obtention de prêts à taux très bas et de subventions de 80 % pour les travaux importants.
L'amélioration énergétique des bâtiments communaux continuera à se faire en profitant des aides de l'État. Nous continuerons aussi à maîtriser l'endettement et demeurerons vigilants sur notre capacité d'autofinancement dans un contexte de tensions sur plusieurs marchés mondiaux (matières premières, énergie, crise monétaire, tensions internationales, impacts de la guerre d'Ukraine...)

LA DETTE COMMUNALE

BUDGET PRINCIPAL	Organisme prêteur	Montant	Date	Taux	**restant dû**	Durée	Fin
LOGEMENT PLUS LA GARIOTTE	CDC TOULOUSE	60 000	01/12/04	3,45	38 578	35 ans	01/11/37
LOGEMENT T4 MULTIPLE RURAL	CRCAM MIDI-PYRENEES	25 000	09/11/16	1,10	12 842	10 ans	30/11/26
LOGEMENTS PRESBYTERE	CDC TOULOUSE	130 000	01/11/03	3,45	80 114	35 ans	01/11/38
LOGEMENT MULTIPLE RURAL	CDC TOULOUSE	117 988	24/06/96	3,80	29 066	32 ans	01/07/28
ACHAT MATERIEL BOULANGERIE	CRCAM MIDI-PYRENEES	100 000	24/10/07	4,81	9 121	15 ans	31/10/22
EMPRUNT DE COMPACTAGE	CRCAM MIDI-PYRENEES	291 808	12/08/20	1,12	268 952	12 ans	31/08/32
CAFE-COMMERCE	CRCAM MIDI-PYRENEES	50 000	25/05/21	0,70	47 582	10 ans	30/06/31
ACQUISITION BIEN EN CENTRE BOURG	CRCAM MIDI-PYRENEES	77 000	03/08/21	0,70	75 813	15 ans	31/08/36
TRAVAUX CŒUR DE VILLAGE	CRCAM MIDI-PYRENEES	165 000	29/04/22	1,75	165 000	10 ans	29/04/32
	TOTAL GENERAL :	1 016 796			**727 069**		
BUDGET ASSAINISSEMENT							
CREATION DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT	AGENCE ADOUR GARONNE	92 750	27/02/13	0,00	43 283	15 ans	27/02/28
CREATION DE LA STATION D'EPURATION	AGENCE ADOUR GARONNE	42 560	27/02/13	0,00	19 861	15 ans	27/02/28
CREATION DE LA STATION D'EPURATION SOLDE	AGENCE ADOUR GARONNE	6 818	07/05/15	0,00	4 091	15 ans	26/02/30
CREATION DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT SOLDE	AGENCE ADOUR GARONNE	29 239	12/03/15	0,00	17 544	15 ans	29/01/30
EMPRUNT DE COMPACTAGE	CRCAM MIDI-PYRENEES	60 192	12/08/20	1,12	55 478	12 ans	31/08/32
	TOTAL GENERAL :	231 559			**140 257**		

LES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

	2019	2020	2021	2022
Ecaussystème	3000	3600	3 000	3 000
ESCG (football)	2000	2000	2 000	2 000
Aînés Gignacois	1300	1300	1 300	1 300
Lo Patrimòni (Subventions exceptionnelle pour la rénovation du four de la Sotte en 2021 et 2022)	1000	1500	3 500	2 500
Biblio. Multimédi@	930	900	700	900
Coopérative scolaire RPI (subvention de 500 € en 2022)	900	350	350	850
Parents d'Élèves	800	800	800	800
Comité des fêtes				800
CAMR (pas de demande en 2021)	700	1000	-	1000
Saint-Hubert (chasse)	500	700	700	700
Rider Sprinter Club	500	500	500	500
Foyer Rural	400	400	400	400
Restaurants du Cœur	300	300	300	300
Secours populaire	300	300	300	500
Les petits loups (salon du livre)	200	200	200	200
Bassin des écoles		200	200	200
Moulin à paroles				150
Sapeurs pompiers	100	100	100	100
Total :	13 280 €	12 930 €	14 350 €	16 200 €

Dix-huit associations ont bénéficié de subventions en 2022. S'y ajoute l'association Multi-Rencontres du Rionet, conventionnée à part via le contrat enfance/jeunesse. Cette convention a été signée jusqu'en 2022. La mairie verse 11 550 euros au Rionet . Sur ce total, la CAF reverse 6 125 euros à la commune. Pour les années suivantes, la convention sera renégociée en tenant compte des services importants qu'apporte cette association et du modèle économique de l'association. Les collectivités qui financent ont demandé à être associées à la gestion de la structure.

Les associations de la commune bénéficient d'un accès gratuit aux salles La mise à disposition de personnel communal s'étudie au cas par cas. Des conventions entre la mairie et les associations pour la gestion de l'occupation des locaux ont été élaborées. Elles sont consultables à la mairie.

Si l'augmentation du coût de l'énergie se poursuit, la gratuité du chauffage risque d'être remise en question. Les associations devront financer le chauffage ou le répercuter aux adhérents. Au pire, la fermeture de la salle des fêtes pourra être envisagée d'octobre à mai. Comme beaucoup de municipalités, nous nous adapterons à l'évolution de la situation (pour l'instant les collectivités territoriales ne bénéficient pas du bouclier énergétique).

LE BUDGET PRÉVISIONNEL 2022

Le budget prévisionnel retrace l'ensemble des dépenses et des recettes prévues et autorisées pour l'année 2022. Il a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement ;
- de contenir la dette ;
- de mobiliser des subventions à chaque fois que possible.

Les dépenses de fonctionnement ont été estimées à 691 918 euros, en anticipant une augmentation des dépenses courantes dues à la crise.

Pour les investissements, nous avons prévu des provisions importantes pour faire face à des imprévus (sommes qui seront reportées en 2023 si elles ne sont pas utilisées).

- la poursuite de l'amélioration énergétique des logements et gros travaux divers pour 20 000 euros avec une provision de 70 000 € pour un programme éventuel en 2023 d'amélioration énergétique des bâtiments publics (en profitant nous l'espérons, de l'aide exceptionnelle de l'État aux collectivités locales.
- des aménagements routiers : trottoirs et sécurité sur les routes départementales fin RD 87 et RD 15) pour 115 000 € subventionnés à hauteur de 30 %.
- des travaux au carrefour Saint-Antoine (participation de la commune pour 1240 €)
- la finalisation de l'adressage pour 27 000 €. (pose et panneaux commandés pour 18 742 €)
- l'acquisition d'un terrain (futur parking) rue du Puits Bourgnaguet pour 25 000 euros (acte signé)
- la pose des deux bâches incendie (devis en attente pour environ 25 000 €.)
- l'aménagement du cœur de village : étalement du reste à charge de la commune : 165 000 € financés par emprunt sur 10 ans.

Les recettes équilibreront ces dépenses. Ce seront :

- les 108 032 euros d'excédent de fonctionnement 2021 reportés
- le produit attendu de la fiscalité locale pour 336 173 euros.
- les dotations attendues de l'État pour 99 687 euros (en légère baisse de 1 623 euros par rapport à 2021).
- Les autres recettes reconduites pour des montant à peu près équivalents (loyers 55 350 €; recette des services 28 000 € ; impôts et taxes 12 000 € , etc.)

DU CÔTÉ DE CAUVALDOR

Les communes du nord du Lot se sont regroupées en communauté de communes afin d'unifier le developpement du territoire et de faire mieux à plusieurs ce qu'elles faisaient auparavant seules

DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE, C'EST AUSSI ICI

Partout dans le monde, le mode de vie actuel entraîne des dérèglements climatiques : la température monte entraînant le réchauffement des mers, la fonte des banquises et des glaciers. Les conséquences en sont les mouvements brutaux de masses d'air : tornades, pluies extrêmes, sécheresses. Ces sécheresses entraînent des incendies, des pertes de récoltes, des mouvements de populations...

Qui a leur tour ont pour conséquences des crises économiques puis sociales pouvant aller jusqu'à des guerres. Même si cette année est, espérons-le, atypique, il devient vital de prendre des mesures.
Individuellement, nous pouvons aussi agir en nous préparant à vivre des temps plus difficiles qu'à l'accoutumée. La crise énergétique et économique nous imposera de diminuer la température de nos maisons, de réduire certaines dépenses, de réorienter nos priorités, de revoir nos exigences à la baisse, de nous orienter vers plus d'autonomie énergétique et alimentaire. La responsabilité individuelle reprendra sa place capitale si les collectivités ne peuvent plus assurer leur rôle de bouclier.
Nous avons pris l'habitude d'un État protecteur qui dépense sans compter. Mais la dette s'est accrue : mille milliards d'euros en 2003, deux mille milliards en 2014, trois mille milliards aujourd'hui ! Est-ce tenable ? Est-ce durable ?
C'est le bon moment pour analyser ce qu'il va falloir changer et comment s'y préparer. C'est aussi à cause des crises que nous serons motivés pour modifier nos comportements et accepter les changements.

À l'échelle de la communauté de commune, cette réorientation est en cours. Par exemple, le coût des travaux de voirie (30 % d'augmentation en 2022 veut dire, à budget égal 30 % de réfection de routes en moins), le coût de l'énergie, l'inflation et son impact sur les salaires vont limiter les capacités d'investissement et de fonctionnement des collectivités locales.
Dans les années qui viennent, une réflexion stratégique va nous imposer de revoir le plan pluriannuel d'investissement à l'aune de ces évolutions.

L'AMÉNAGEMENT DU CŒUR DE VILLAGE

Cauvaldor a lancé une procédure de rénovation des cœurs de village. Il s'agit non seulement de les rendre plus agréables à vivre, plus beaux, mais aussi plus adaptés au changement climatique.
Une première tranche de travaux va concerner la place et ses environs immédiats. Cela va se faire de façon coordonnée avec les travaux communaux : la réfection des trottoirs du bas du bourg et la création de trottoirs sur la route qui rallie le café-commerce.
La place principale est devenue un grand parking au détriment de son rôle de rencontre et de convivialité ; elle est aussi un gigantesque radiateur, à cause de son revêtement sombre qui fait monter la température de plusieurs degrés pendant les fortes chaleurs.

L'idée générale présentée à la population lors de la seconde réunion de concertation est de déplacer les véhicules vers un parking adjacent et de végétaliser la place. Une ou deux ruelles deviendront piétonnières. Le Département, la Région, l'État devraient à leur charge environ 60 % du coût des travaux. Cauvaldor et la commune se partageront le coût restant. Le montant total programmé de la première tranche est de 736 000 euros. S'y ajoute le coût des études et des honoraires. Les travaux se dérouleront lors du premier semestre 2023 et devraient durer environ quatre mois. Des mesures seront prises pour limiter au maximum les nuisances. Certaines habitudes seront contrariées, mais à terme les habitants de la commune profiteront d'un cœur de village rénové et les riverains de la place d'une meilleure qualité de vie.

Le cœur de village

La reconstruction de la halle pourrait être envisagée par la suite avec l'aide des associations et de mécènes. Ce programme va faire de Gignac un village encore plus attractif qui va prendre sa place dans le réseau des villages remarquables de Cauvaldor et du Lot.

La seconde réunion publique a eu lieu le jeudi 15 septembre. Elle a rassemblé environ 70 personnes. Le cabinet Dejante a présenté et expliqué ses propositions. Le principe serait de faire de la place un espace arboré, de déplacer les places de stationnement d'une cinquantaine de mètres et de prévoir l'aménagement en fonction d'une possible future halle. Des questions et des suggestions ont porté sur la qualité des matériaux, la mobilité, l'usage de la halle, les espèces d'arbres, le choix du mobilier urbain, l'éclairage... D'autres suggestions sont encore recevables. Au final, les élus ont mis en avant l'opportunité de ce dossier qui devrait être très bien subventionné et qui profite d'un emprunt à taux très réduit. Ces aménagements devraient rendre le village plus beau, plus attractif, plus convivial... A chacun, à chaque association, ensuite, de s'en approprier les usages.

LES PLUS BEAUX VILLAGES...

La distinction « Les plus beaux villages de France » rassemble des villages au patrimoine exceptionnel. Cinq villages en bénéficient sur le territoire de Cauvaldor : Carennac, Autoire, Loubressac, Martel et Rocamadour. Le Lot compte aussi Cardaillac, Saint-Cirq-Lapopie et Capdenac-le-Haut. Tout proches sont Collonges-la-Rouge, Beaulieu-sur-Dordogne, Turenne...
Mais même s'ils ne sont pas distingués par cette association notre région compte un très grand nombre de villages remarquables. Gignac et certains de ses hameaux en font partie. Conservons leurs attraits et embellissons-les !

LES PROBLÈMES D'URBANISME

La gestion de l'urbanisme a été déléguée à la communauté de commune qui a entrepris l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal et de l'Habitat (PLUIH). En attendant sa finalisation, c'est le plan local (communal) qui s'applique. Il n'est pas modifiable.
Le PLUIH a pris beaucoup de retard générant une grande contrariété chez les habitants, mais aussi chez les élus. Cela est dû à la complexité des lois qui sont votées et s'empilent les unes sur les autres créant une grande difficulté de mise en œuvre (Loi Alur en 2014, loi Climat et résilience en 2021). Des problèmes de personnels compliquent encore la situation (départs pour diverses raisons et difficultés de recrutement). Devant l'impossibilité de conclure le PLUIH en interne, il a décidé de faire appel au cabinet d'urbanisme dirigé par Christophe Prunet (c'est avec lui que nous avons élaboré le PLU de Gignac). Il considère comme possible de terminer le document en 2023 pour pouvoir le présenter aux autorités. Nos ennuis ne seront pas terminés si les services de l'État considèrent que nous n'avons pas été suffisamment réducteurs en ce qui concerne les surfaces à bâtir. Le rythme d'artificialisation doit être divisé par deux d'ici 2030. L'explication est que la France perd l'équivalent d'un département de terre tous les dix ans au profit des constructions. Comme les villes ont désespérément besoin d'espaces, on réduit les surfaces constructibles en zones rurales... qui en ont pourtant aussi besoin. Cauvaldor se bat à son niveau avec le soutien des communes. Une réflexion est en cours pour trouver des solutions innovantes pour pouvoir installer nouveaux arrivants et jeunes du territoire. Les parlementaires ont été saisis de ces règlements d'urbanisme qui posent problème à tous les élus de France.

Pensez à faire vos demandes d'autorisation préalable pour les petits travaux (clôtures, crépis, isolation par l'extérieur, panneaux photovoltaïques, portails, petits abris de jardin ou de stockage de bois...). C'est réglementaire et nécessaire, car cela impacte souvent le style des maisons ou des villages. Il peut aussi y avoir une taxe d'aménagement due. La démarche est gratuite et la réponse se fait dans le courant du mois le plus souvent. Inutile de courir le risque d'une amende ou d'une destruction.

Clôtures en zone urbanisée

Selon le règlement d'urbanisme actuellement en vigueur à Gignac, la hauteur globale de la clôture dans les zones urbaines, ne pourra dépasser 1,5 mètre. La clôture sera réalisée à partir de haies végétales de façon préférable ou en grillages rigides ou souples d'une couleur verte, grises ou noire (sauf sur les limites séparatives entre deux propriétés où les clôtures en dur sont possibles). Pour ceux qui utilisent des brise-vue en plastique, ce doit être une solution d'attente pendant la pousse des végétaux. Un muret de soubassement pourra aussi être réalisé, mais sa hauteur ne devra pas dépasser 0,60m. Dans ce cas, les parties maçonnées pourront être complétées jusqu'à 1,5 mètres maxi de barreaudages ou grillages rigides ou souples de teintes vertes, grises ou noires.

TRAVAUX DE VOIRIE

Le point à temps a été réalisé par l'entreprise Bonnassie (12 tonnes d'enrobé). Les travaux de renouvellement de chaussée, financés par Cauvaldor, sont maintenant terminés :

- **sur la voie communale 23** (1 240 m sur une portion de la route du Poux à la route départementale Gignac-Souillac pour 37 564 euros)
- **sur la vois communale 7** ; aux Maisons-Rouges (250 m pour 8 739 euros)
- **sur la voie communale 42** aux Panissades (250m pour 7 791euros).

Ces travaux ont été réalisés par l'entreprise Marcouly. Les quelques défauts des travaux 2021 ont aussi été repris cette année.

La limitation de vitesse est de **30 km/h** dans le bourg et les hameaux. A cette vitesse, la visibilité est bonne et les croisements faciles. Merci de respecter cette limitation pour la sécurité de tous. Beaucoup de conducteurs traversent encore le village à des vitesses trop élevées.

SUR LES ROUTES DÉPARTEMENTALES...

A Gignac, les deux routes qui traversent le bourg sont des départementales , c'est donc le département qui prend en charge l'entretien de la chaussée.
Par contre, la commune a la charge des trottoirs et en finance la réfection. Fin 2022 , les trottoirs de la traverse principale RD 87, au bas du bourg, vont être repris pour être en harmonie avec ceux déjà refaits. Sur la RD 15 (du carrefour jusqu'au café-commerce) des trottoirs vont être aménagés et des végétaux seront mis en place. L'ensemble de ces travaux (subventionnés à hauteur de 30%) ont fait obligatoirement l'objet d'un avis technique et de l'aval du service territorial routier. Tout comme précédemment pour les aménagements de sécurité déjà réalisés. Le revêtement de la chaussée est à la charge du département.

Sur la traverse du bourg RD 87, les aménagements de sécurité ont été mis en place par le département avec l'objectif de réduire la vitesse des véhicules. A la demande de certains agriculteurs, nous avons déplacé la jardinière et rendu amovible un panneau de signalisation. Le croisement des tracteurs et des poids lourds en sera facilité. Pour la même raison nous allons aussi demander la suppression d'une place de stationnement minute devant la mairie.

Il est demandé à tous (en particulier lors de l'utilisation de la salle des fêtes) de ne pas se garer devant la mairie, ni dans la rue Pierre Cérou, mais de le faire place des troubadours où il y a toujours des places.

En ce qui concerne le réaménagement de la place Saint-Antoine, la route va être déviée et sécurisée selon les préconisations du service départemental. Comme il s'agit d'une voie communautaire, c'est Cauvaldor qui prend en charge les travaux (une participation de 1 240 euros sera toutefois demandée à la commune).

Une œuvre de Fernando Costa

ENCORE DES INCIVILITÉS

Certaines personnes n'ont toujours pas compris que certains déchets et encombrants ne se déposaient pas dans les containers ordures ménagères et recyclables. On trouve des portes de peintures des fauteuils en plastique, des jouets d'enfants, des matelas, des morceaux de parpaings.... qui doivent être portés à la déchetterie. À chaque fois que possible, nous essayons d'identifier les contrevenants. Ils sont passibles d'une amende de 1 500 euros. Amendes qui frapperont aussi, ceux qui se débarrassent de leurs déchets dans la nature : filets plastiques, bâches, ordures... Il est surprenant que certains n'aient toujours pas compris que la pollution les concerne aussi, ainsi que leurs enfants. Pas compris non plus qu'un mauvais tri frappe tout le monde au porte-monnaie par renchérissement du coût de traitement.

ET DES NÉGLIGENCES

Sans qu'il s'agisse d'incivilités mais plutôt de négligences, nous rappelons aussi qu'il ne faut pas envoyer dans le réseau d'assainissement (toilettes) des papiers non dégradables, des lingettes, des tampons ou serviettes hygiéniques, des couches, des déchets alimentaires... En effet, le système fonctionne avec des grilles qui se colmatent et avec des pompes de relevages que cela peut endommager. Merci beaucoup.

PETIT RAPPEL DES CONSIGNES DE TRI

Dans le bac vert :
Tous les plastiques, papiers, cartons (écrasés), emballages de jus de fruits de lait...
Tous les contenants métalliques (boîtes de conserves, cannettes, aérosols (vides), dosettes aluminium, papier aluminium...
Dans le bac marron :
Dans des sacs bien fermés : tous les déchets alimentaires et de ménage non recyclable
Dans les conteneurs récup-verre :
bouteilles (sans bouchons ni capsules), pots de yaourt en verre, pots de confitures... Pas d'ampoules, de plats
Dans vos composteurs :
Les déchets alimentaires biodégradables (épluchures, restes de repas, pain, tonte d'herbe, marc de café....)
À la déchetterie :
Vêtements, tissus, chaussures, cuirs... sont à déposer dans un bac Emmaüs. Vous y apporterez aussi les déchets végétaux encombrants (branches) ; les bois traités (meubles, palettes...) ; les métaux et ferrailles ; les batteries et piles ; les déchets toxiques (huiles usagées y compris alimentaires, reste de peintures, solvants, produits phytosanitaires...) ; l'électroménager et informatique ; les ampoules ; les pneus ; les gravats et le reste.

LO PATRIMÒNI

Depuis quelques mois les activités de l'association ont repris progressivement dans le respect des règles sanitaires dues au Covid, randonnées du lundi et visites du moulin en particulier. Ce sont 19 bénévoles qui ont participé à l'ouverture du chantier participatif du four de La Sotte le 19 avril.

Plus de 20 bénévoles se sont retrouvés le 28 mai dans une ambiance conviviale pour continuer nettoyage, démontage et rangement des matériaux récupérés. Lors de l'apéritif, un petit concert de très grande qualité a été offert par le groupe Trois-Quatre venu du Mans. Au cours de la dernière semaine d'août, les travaux de reconstruction ont démarré, encadrés par Sébastien Heurtevent (entreprise Range Cailloux), spécialiste en pierre sèche. Vous pouvez vous joindre à l'équipe, quel que soit votre âge, pour une heure ou pour une journée de travail, vous serez les bienvenus.

Le toit d'un deuxième four est en cours de réfection à Laveyssière. Début septembre les bénévoles ont enlevé les tuiles, construit une cheminée, changé la sablière et des chevrons, puis remis en place les tuiles.

Jeudi 30 juin la "Fondation Crédit Agricole Pays de France" et les représentants de la Caisse régionale Nord Midi-Pyrénées, étaient à Gignac pour l'inauguration officielle de l'écomusée "Du grain à la farine" et la pose d'une plaque "Mécènes pour notre territoire" sur la maison du meunier. Cette inauguration devait avoir lieu en 2019, mais la pandémie avait retardé jusqu'à aujourd'hui cette rencontre sur le site du moulin. La douzaine de représentants du Crédit Agricole, venus de Paris et de la Région, ont été accueillis sur le site par Solange Ourcival, maire, des représentants du Conseil municipal et des bénévoles de l'association. Le Crédit Agricole a participé aux travaux à hauteur de 12 000 € par le biais de la Fondation nationale Crédit Agricole Pays de France que nous avons remerciée chaleureusement.

"Convaincus que le patrimoine culturel est une source d'attractivité pour les territoires, nous avons pour ambition depuis 40 ans de nous engager en faveur de sa préservation et de sa mise en valeur, ont précisé les représentants du Crédit Agricole. Notre mission : agir aux côtés des Caisses régionales de Crédit Agricole et de leurs structures de mécénat pour accompagner des collectivités locales et des structures d'intérêt général, et toutes celles et ceux qui pensent que préserver, restaurer et mettre en valeur le patrimoine contribue à la vitalité du tissu économique et social local."

Après la visite et la mise en service du moulin, nous avons partagé le verre de l'amitié.

Les 11 et 12 juillet l'Association Projet Insertion Emploi, sous la présidence de Jean Bonnet, a installé autour du moulin la barrière de sécurité définitive. Lo Patrimòni a apprécié la qualité du travail effectué et pris financièrement en charge par la mairie. Il ne manque plus que quelques accessoires pour que la barrière soit totalement fonctionnelle.

Le 25 juin, l'association a participé à la fête du village en organisant une visite guidée de l'église avec montée dans la tour de guet et une déambulation dans le bourg. Pour faire connaître et apprécier la qualité du bâti architectural gignacois et son histoire, l'association a fait imprimer des dépliants en trois volets mis à la disposition des habitants de la commune et des visiteurs. Vous les trouverez à la bibliothèque, à la mairie, sur la table au fond de l'église et, plus tard, dans le multi-service communal.

Le moulin à vent de Gignac a fait la Une de couverture d'un magazine consacré à la détente et mis gratuitement à disposition du public, en particulier dans les salles d'attente. Ce numéro Kiwaï n° 8, toujours disponible à la bibliothèque, est consacré aux moulins à vent de notre région.

Dimanche 4 septembre s'est déroulée la 10e rando des Trois évêques qui a réuni les marcheurs venus de Nadaillac, Estivals, Chartrier, Cressensac et Gignac. À midi pique-nique convivial avec apéritif, desserts

partagés et café offert par notre association. À partir du 19 septembre, les 1er et 3e lundi de chaque mois, l'association proposera aux randonneurs de se retrouver à 14 h devant la bibliothèque pour une marche d'environ 8 à 10 km.

Un nouveau projet : la restauration des vitraux

Nouveau projet lancé par Lo Patrimòni suite à une demande de l'architecte des Bâtiments de France, la restauration de neuf vitraux endommagés dans les

églises de Saint-Bonnet et de Gignac et la réfection de l'ouverture percée dans le donjon. L'association a proposé à la mairie de prendre à sa charge intégralement les frais de restauration des vitraux des églises de Gignac et de Saint-Bonnet (Devis 2022 : 6 650,53 € TTC) et les travaux de restitution d'un encadrement en pierre avec volet bois intérieur au 1er étage de la tour de guet (projet 2023, devis en attente). Le Conseil municipal, dans sa séance du 31 mai 2022, a accepté avec reconnaissance la proposition de l'association Lo Patrimòni. Cette Association Gignacoise de sauvegarde et de protection du patrimoine culturel local, reconnue d'intérêt général, lance un appel aux dons. Les donateurs bénéficieront d'une réduction de l'impôt sur le Revenu à hauteur de 66 %. Les demandes de subventions sont en cours, mais leur montant ne couvrira qu'une partie des frais. Un bon de souscription est joint à ce Gignac-Infos. On pourra le retrouver à la bibliothèque, à la mairie, sur la table à l'entrée de l'église de Gignac et auprès des bénévoles de l'association. Toutes les informations concernant cette opération sont données en page d'accueil sur le site Internet de la bibliothèque.

ASSOCIATION MULTI-MEDI@

L'Association Multi-Medi@ gère la bibliothèque de Gignac qui est ouverte le mercredi après-midi de 14 h à 16 h et le dimanche matin de 10 h à 12 h. L'adhésion est de 5 € pour une personne et 10 € pour une famille ; elle est gratuite pour les enfants.

Nous mettons à votre disposition des livres (romans pour adultes, romans pour enfant), BD adultes et enfants, livres audio, documents sur l'histoire de Gignac, du Lot, de la Dordogne, de la Corrèze, livres d'histoire, de géographie, d'arts, de philosophie, etc.

Ces livres nous sont apportés par la Bibliothèque Départementale du Lot, deux fois par an, ou sont dans notre fonds propre. Nous pouvons acheter des livres à la demande.

Les enfants de l'école de Gignac viennent à la bibliothèque deux fois par mois, accompagnés par leurs enseignantes. Ils peuvent emprunter des livres. Une bénévole leur lit une histoire.

Club de lecture

Le club de lecture se réunit une fois par mois, autour d'un livre lu par tous les participants et ensuite chacun peut faire part de ses coups de cœur de lecteur.

Site Gignac en Quercy

L'association Multi-Medi@ gère le site «Gignac en Quercy» sur lequel sont annoncées les activités des associations de Gignac qui ne possèdent pas leur propre site, ou les activités proposées par plusieurs associations en commun.

Vous pouvez y découvrir le passé du village, les anecdotes sur les Gignacois, les photos d'antan, le moulin de Gignac, les restaurations du petit patrimoine, les projets de restauration des vitraux des églises de Gignac, tout ce qui concerne la vie de notre village…

Les petites annonces sont également visibles sur ce site. N'hésitez pas à nous contacter, soit par téléphone au 05 65 37 77 41 ou en nous écrivant par mail à l'adresse suivante : gignac46@laposte.net

Rando « découverte »

Le lundi après-midi 17 octobre, lors de la randonnée bimensuelle, Multi-Medi@ vous propose une randonnée « découverte » en compagnie de Benoît Peyre (spécialiste et auteur de nombreux livres sur les champignons) : découverte, initiation aux champignons. Cette randonnée vous est offerte par les associations CAMR, Foyer Rural, Lo Patrimòni et Multi -Medi@. Elle est ouverte à toutes et à tous.

Cours d'informatique

Nous envisageons la reprise des cours d'informatique, débutants ou perfectionnement. Les cours devraient se tenir dans la salle des fêtes.

Si vous disposez d'un peu de temps, si cela vous tente, venez nous rejoindre. C'est avec grand plaisir que nous vous accueillerons.

ECAUSSYSTÈME

Pour cette 20ème édition du festival Ecaussystème, les planètes ne semblaient pas bien alignées. Retour insidieux de la pandémie Covid, explosion des prix des carburants, atteinte au pouvoir d'achat, inquiétudes concernant ces fameuses piqûres lors des rassemblements festifs ...

D'autres festivals indépendants d'Occitanie ou de Nouvelle Aquitaine partageaient nos interrogations sur ce climat anxiogène avec des incidences probables sur les réservations.

Bonne surprise, en 2022 les festivaliers se décident la dernière semaine et même le dernier jour.

C'est ainsi que Gignac en Quercy a pu accueillir près de 30 000 visiteurs sur deux journées dans le village et trois soirées sur le site. Beaucoup d'enfants (c'était gratuit pour les moins de 10 ans).

Un public chaleureux, heureux de retrouver la prairie du Touron dans la moiteur des soirées de juillet ; satisfait de profiter d'une édition retentissante par sa programmation artistique qui a enchanté toutes les générations autant la journée à la scène off gratuite qu'en soirée.

Cette édition qui restera un excellent millésime, nous a permis de retrouver le bonheur de vibrer tous ensemble en musique avec le formidable engagement de nos 600 bénévoles qui ont beaucoup donné pour accueillir les festivaliers avec le sourire mais aussi, avec leurs belles valeurs de partage, convivialité qui donnent vie à la belle aventure en soutenant Ecaussystème et son festival indépendant.

Nous tenons à remercier :

-Les propriétaires et exploitants qui proposent leurs terrains pour les parkings et campings sont des partenaires précieux, soucieux de favoriser la réussite de la fête.

-Les riverains, habitants de Gignac ou touristes de passage, sont à saluer pour leur tolérance à ce grand charivari.

-Les partenaires et les collectivités territoriales qui nous soutiennent, les professionnels qui nous aident.

-La commune qui nous soutient depuis 20 ans ainsi que nos amis et partenaires des autres associations toujours disposés à promouvoir la culture en milieu rural.

Tous ensemble, vous encouragez le rayonnement d'un projet culturel, symbole d'attractivité du territoire.

Ecaussystème poursuit l'aventure, la saison d'hiver sera bien remplie avec des conférences, des animations dans les écoles et collèges sur le territoire de Cauvaldor.

Notre festival est devenu un outil de travail performant avec un avenir à protéger. En effet, il nous appartient de sensibiliser et d'alerter les publics et partenaires face au contexte préoccupant de concentration avec de grands groupes financiers, qui depuis quelques temps en France, procèdent à des rachats de festivals par des multinationales françaises et étrangères, et l'année écoulée a vu le phénomène s'accélérer, notamment dans le Sud-Ouest. C'est une problématique que traversent les festivals indépendants et non lucratifs. A titre d'information et selon une étude économique réalisée par le Conseil Départemental sur l'ensemble des festivals du Lot, il faut noter qu'Ecaussystème génère des retombées économiques pour le Département du Lot à hauteur de 733 000 €.En extrapolant, Ecaussystème situé au carrefour de trois départements, Lot, Dordogne et Corrèze, ces retombées économiques représentent sur ces territoires plus de 1 200 000 €. Ce qui veut dire qu'en matière d'argent public, pour 1 € investi par les collectivités, 8 € sont réinjectés dans l'économie du territoire.

@Didier Rivet 2022

UN SITE PARFAITEMENT ÉQUIPÉ

Cette édition 2022 s'est réalisée sur un site ouvert de 4 hectares dans sa nouvelle dimension qui offre une zone de détente sous les noyers.

L'extension du site a permis l'engagement des travaux suivants :

L'implantation du bâtiment de stockage et de son auvent facilitant l'organisation du festival et le travail des bénévoles (acheminement du matériel, montage et démontage des installations) ;

L'aménagement de la voie d'accès au bâtiment de stockage et la mise en place de clôtures périphériques permanentes ;

Les terrassements de la scène principale et d'une 2ème scène prévisionnelle permettant de combler les inter-plateaux entre les artistes ;

Le réaménagement des différents stands du site du festival pour améliorer l'accessibilité PMR, la qualité d'accueil avec la préservation d'une grande majorité des noyers existants situés sur l'extension ;

L'aménagement paysager du site (arbres et haies, plantations diverses ...) ;

L'implantation d'une nouvelle billetterie en privilégiant son intégration dans le paysage.

L'enfouissement de l'ensemble des réseaux avec la création d'un local technique et de nouveaux supports luminaires sur le site. La mise en place d'un réseau électrique et de télécommunications en technique souterraine a permis la suppression des supports bois disgracieux, remplacés par des mats de couleur sombre qui supportent des luminaires à Led. Les installations de télécommunications ont pris place sur ces mêmes mats afin d'éviter la multiplication des supports.

Un effort important a été réalisé sur la partie traitement des eaux usées avec deux cuves de dimensions conséquentes (15 m^3). Un pompage tous les deux jours suffit à gérer les effluents. Deux comptages d'eau potable vont desservir le site avec un réseau PVC dédié. Les fontaines à eau seront équipées de bouton poussoir avec arrêt automatique afin d'éviter le gaspillage de la ressource. La totalité des travaux a été réalisée en tranchée commune afin de limiter les coûts et réduire l'impact environnemental

L'association Ecaussystème aura le plaisir de vous accueillir lors de la **réunion publique du 4 octobre prochain à 18 heures 30** à la maison de l'association, pour vous présenter le bilan du festival et partager vos réflexions.

COMITÉ DES FÊTES

Un grand MERCI ! Après de nombreuses années, notre fête de village a eu lieu sur la place de l'église de Gignac. Le fait de voir revivre cette place, d'avoir pu rassembler toutes les générations à cette date comme nous l'avions connu enfant grâce à l'ancien comité des fêtes, était notre objectif.

Nous sommes ravis, malgré le temps qui n'était pas au rendez-vous. Et c'est grâce à vous tous qui êtes venus profiter de cette journée et de la soirée. Merci aux bénévoles pour l'organisation et à l'ensemble des associations qui ont largement contribué à attirer et recevoir du public. Nous remercions également les commerçants/producteurs qui ont participé à cet événement avec 250 assiettes bien remplies. Merci à la Mairie de Gignac de nous avoir fait confiance ainsi que pour le prêt de matériels et l'aide des employés municipaux. À l'année prochaine !!! Le 24 juin 2023

CERCLE D'ANIMATION EN MILIEU RURAL

Gymnastique

Le cours du mercredi matin a été très fréquenté pendant l'année 2021/2022. Roselyne Balzac nous propose une heure de « Pilates » et ½ heure de

« Stretching » dans la salle des fêtes, le mercredi de 10 h à 11 h 30. Nous avons convenu de repartir ensemble pour la saison 2022/2023. Les cours démarreront le mercredi 14 septembre. Les deux premiers cours sont gratuits. Par contre le cours du jeudi soir est supprimé, faute de participants. Nous remercions Stéphanie Lagorce qui les a animés pendant deux années avec compétence et jovialité.

Cours de Yoga

Les cours de Yoga recommencent le vendredi soir 9 septembre, de 18 h à 19 h 15 avec Solange Abdank-Kossovsky. Les cours ont lieu dans la salle des fêtes.

Danses traditionnelles

L'atelier « Danses traditionnelles » est animé par Dominique Pluvinage. Au programme :

Apprentissage ou révision des pas de danses les plus couramment jouées dans les bals ou de danses collectives de répertoires divers (Berry, Béarn, Pays basque, Bretagne, etc.) Le but est la transmission et le partage de danses apprises au cours de bals, ateliers ou stages. Cet atelier est ouvert aux débutants et non débutants ainsi qu'aux initiés qui souhaiteraient partager leurs connaissances en danse « Trad' ». Nous ferons une séance d'initiation fin septembre et l'atelier proprement dit démarrera le 7 octobre à 20 h 30.

Randonnée

En partenariat avec Lo Patrimòni et Les Aînés Gignacois, nous vous proposons une randonnée les 1er et 3e lundi de chaque mois, guidée par Jean-Pierre Gaillard. Départ à 14 h devant la bibliothèque pour covoiturage. Une assurance est obligatoire . Si vous êtes adhérent-e à l'une de ces trois associations ou à la Fédération Française de Randonnée (FFR), vous êtes automatiquement assurés.

Nos vaillants randonneurs

Atelier Café-Réparation

Le 1er et 3e samedi de chaque mois se tient l'atelier Café-Réparation. Les bénévoles vous attendent de 9 h à 12 h, dans la salle des associations (en dessous de la salle des fêtes). Le but de cet atelier est de réparer,

faire réparer, apprendre à réparer gratuitement vos appareils ménagers, de bricolage et informatiques autour d'un café, d'un thé et de biscuits.

Cotisation annuelle au CAMR, pièces à changer à votre charge. Vous pouvez aussi faire don de vos appareils qui seront revendus (à petit prix).

Autres activités

Nous envisageons de faire venir à Gignac une personne qui animera un stage de rempaillage de chaise avec du textile à la place de la traditionnelle paille. Nous allons programmer à nouveau des concerts de musique classique, variété, faire jouer la troupe de Gignac « La Compagnie du moulin à... paroles » dans sa toute nouvelle pièce. Puis nous participerons à d'autres activités en partenariat avec les autres associations de Gignac : conférences avec Ecaussystème, théâtre ou soirées festives, marché aux truffes (nous proposons le café gourmand)...

Toutes nos activités sont annoncées sur le site de Multi-Média « Gignac en Quercy ».

L'adhésion annuelle au CAMR est de 5 €. Toutefois, les activités de gymnastique ont un coût à part dans la mesure où elles sont animées par des intervenants privés.

Si vous avez besoin de renseignements plus précis, contactez Annette Debrie : 06 89 44 72 46

FOYER RURAL DE GIGNAC

Le Foyer Rural de Gignac est adhérent à la Fédération des Foyers Ruraux du Lot qui gère CinéLot. À ce titre, nous avons droit gratuitement à la venue du cinéma itinérant et nous proposons un film le 1er mardi de chaque mois, de septembre à juin.

Films pour enfants

Le Foyer Rural et l'école de Gignac ont, pendant l'année scolaire 2021/2022, proposé aux enfants la projection de films dans le cadre de Cinépitchouns mise en place une fois par trimestre, le mardi matin. Les films sont accompagnés de dossiers pédagogiques

et de documents à l'attention des enseignants. Nous avons décidé de reconduire l'opération Cinépitchouns pour l'année scolaire 2022/2023. Nous avons proposé à l'école de Nadaillac la projection de films, pour les plus grands, le mardi après-midi. Les enseignants ainsi que l'APE sont intéressés par cette proposition et nous nous réunirons à la rentrée pour en fixer les modalités.
Le Foyer Rural participe, avec d'autres associations gignacoises, à la présentation de pièces de théâtre, concerts, conférences… Nous partageons les dépenses et les bénéfices.
Toutes nos activités sont annoncées sur le site de Multi-Medi@ « Gignac-en-Quercy »
Si vous avez besoin de renseignements plus précis, contactez Annette Debrie – 06 89 44 72 46

CLUB DES AÎNÉS

Le club a repris quelques activités au printemps et pour cause de covid a dû s'arrêter. L'assemblée générale a eu lieu le 3 avril 2022, avec 66 adhérents présents, suivie d'un repas offert aux membres.
L'art floral a repris en mars, interrompu en mai et juin pour cause d'absence d'Anne-Marie Guerriat. Les réunions vont reprendre pour cette rentrée. Le 2 octobre, nous organisons un après-midi « chansons françaises » avec Jean-Luc Lasvergnas. Cela permettra aux personnes ne pouvant se déplacer en soirée de profiter de cette agréable prestation.
Si vous avez besoin de renseignements plus précis, contactez Marie-Claude Laval – 05 65 37 22 26

YOGALIFE 46

L'association yogalife 46 vient d'être créée par Béatrice et Benoît Heroguer, nouveaux arrivants à Gignac. Elle proposera des ateliers théoriques et pratiques de 2h30, un samedi tous les 2 mois, durant la saison 2022-2023.
le premier atelier "découverte théorique & pratique" aura lieu le samedi 22 octobre de 9h30 à 12h00 à la salle des fêtes, sur le thème "posture du corps & posture de l'esprit".
la participation est de 25€. apporter un tapis, un coussin et une couverture.
yogalife 46 est une association loi 1901, dédiée à la pratique du yoga traditionnel de l'inde et à la découverte de la richesse des sciences indiennes issues des veda.
Benoît et Béatrice enseignent le hatha yoga traditionnel depuis plus de 25 ans. l'enseignement est authentique et moderne à la fois. Adapté à la vie actuelle, le yoga fournit des outils simples, abordables à tous et efficaces.
Ils proposent également des cours particuliers de hatha yoga, de hatha yoga prénatal ainsi que de la yogatherapie, à votre domicile ou à La Sotte.
YOGALIFE46@gmail.com ou 07.69.59.72.78

LE RIDER SPRINTER CLUB

La saison ROUTE 2022 touche à sa fin et elle fut pleine de succès pour le RIDER SPRINTER CLUB DE GIGNAC avec l'arrivée d'une belle bande de copain se joignant à l'expérience des plus anciens ! 3 victoires et un très grand nombre de places d'honneur, de podiums. Bravo à tout le club.
Au niveau organisation, un Cyclo-cross à l'américaine a été organisé pendant la Fête de Gignac, une première dans les rues du village.
La course, Grand Prix de Gignac prévue le 2 octobre n'aura pas lieu, par contre le cyclo-cross hivernal est bien programmé courant Novembre… à suivre.
Avec une quinzaine de coureurs, le club se porte bien et vous attend pour rouler aux alentours de Gignac, sur route ou cyclocross.

Trois Gignacois à l'honneur !

SAINT HUBERT GIGNACOISE

La pandémie en régression nous avons pu à nouveau organiser le repas offert à tous nos propriétaires adhérents, malheureusement avec les moyens modernes de communication certains n'ont pas été au courant suffisamment tôt. C'est promis nous ferons

mieux l'année prochaine et reviendrons à des moyens plus traditionnels. La SHG a aussi participé à la fête du village nouvelle formule initiée et très bien organisée par nos jeunes Gignacois, Nous avons organisé un concours de pétanque et malgré la chaleur beaucoup n'ont pas hésité à ressortir leurs boules, quelquefois rouillées.

Notre assemblée générale a eu lieu fin août, il n'y a aucun changement dans l'équipe dirigeante.

La chasse au sanglier est maintenant ouverte depuis le 15 août, mais comme il n'y a aucune plainte pour des dégâts sur notre territoire, que d'autre part il y a encore beaucoup de promeneurs dans les bois et les chemins, nous avons, une fois de plus, décidé de ne pas chasser avant l'ouverture générale.

La saison dernière a été une saison exceptionnelle pour la palombe, c'était du jamais vu à Gignac et certaines sont restées.

Le lièvre semble en nette augmentation ; perdreaux et faisans toujours aussi rares malgré les lâchers. Il est encore trop tôt pour parler des migrateurs. Plusieurs cerfs et biches ont été vus cet été, par contre sans doute moins de chevreuils alors qu'il en restait en fin de saison. Le loup serait-il passé par Gignac ? Nous vous en informerons prochainement.

ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES

L'association des parents d'élèves du RPI Gignac-Nadaillac-Estivals réunit une équipe de parents bénévoles organisant des événements festifs. Ils permettent de financer des activités, sorties et besoins des enfants de l'école. En tant que parents d'enfants scolarisés à Gignac ou Nadaillac, vous êtes membres de droits de cette association.

Nous avons organisé cette année :

- Apéritif de rentrée (septembre)
- Élaboration et vente de jus de pommes (octobre)
- Vente de chocolat de Noël (novembre)
- Spectacle de Noël (décembre)
- Vente de gâteaux lors des élections (avril)
- Vide ta chambre au Moulin de Gignac (mai)
- Fête de l'école et soirée tapas (juin)

Cela a permis de financer :

- Le voyage scolaire des écoliers de Nadaillac
- des déguisements pour le spectacle de fin d'année des écoliers de Gignac
- Le transports pour les sorties scolaires (piscine)
- le financement des sorties : archéosite des Fieux, cinéma
- une participation au financement du bac à sable de Gignac
- un spectacle de Noël et coup de pouce au Père-Noël (livres)

Vous souhaitez nous suivre ou nous rejoindre ? Vous voulez des renseignements ? Vous aimeriez soumettre des idées ?
Rejoignez-nous ou contactez-nous : 06 63 91 15 72 ;
Courriel : apegignacnadaillac@hotmail.fr ;
Facebook : APE Gignac-Nadaillac-Estivals.

Date à retenir

Notre assemblée générale, à Nadaillac, le vendredi 30 septembre 2022 à 20h30.

AGENDA

⇒ Dimanche 16/10 : Foire aux livres
⇒ Samedi 5/11 : AG Ecaussystème
⇒ Dimanche 27/11 : Bourse aux jouets
⇒ Samedi 3/12 : repas des associations.
⇒ En janvier : vœux de la mairie